

Addendum Février 2022: Conditions Générales de Vente liées au Covid -19

En cette période incertaine, nous avons amendé nos CGV afin que nos clients puissent réserver leur futur séjour en toute tranquillité, si jamais ce dernier était **directement impacté par le Covid-19**.

Garantie 100% annulation gratuite avec African Escape Travel

Toute **nouvelle réservation** (hôtels, activités et transport terrestre) effectuée auprès d'African Escape entre le **1^{er} Janvier 2022 et le 31 Août 2022**, avec une date de séjour à **partir du 14 Février 2022**, peut être annulée sans frais jusqu'à **40 jours avant l'arrivée avec 100% de l'acompte remboursé**. Cette garantie s'applique uniquement en cas d'incapacité à voyager due aux complications associées au Covid-19, telles que les fermetures de frontières et les obligations de quarantaine qui peuvent subvenir, empêchant ainsi le voyage d'avoir lieu. Si en revanche il n'y a pas de contre-indication pour voyager, mais que l'annulation/report intervient pour des raisons personnelles, nos conditions d'annulation standard s'appliquent.

En cas de voyage en très haute Saison (Noël, Pâques, Vacances scolaires locales...) des conditions particulières peuvent s'appliquer.

Pour tout **report de réservation** faite entre le 1^{er} Janvier et le 31 Août 2022 pour un voyage à partir du 14 Février 2022, il est également possible de re-réserver les services ci-dessus sans frais, et ce jusqu'à 40 jours avant le départ. Il est possible de reporter ces services à une date ultérieure une fois sans frais,

Nous recommandons à nos clients de réserver des vols (internationaux ou domestiques) avec un tarif 'flexible' et avec l'assurance appropriée. Ceci afin de limiter le risque lié au transport aérien et d'obtenir une plus grande flexibilité en cas de report des dates de voyage.

Tout coût additionnel lié aux changements des prestations de l'itinéraire, tels que les changements de tarifs liés par exemple aux différentes 'saisons' tarifaires des prestataires sur place, le changement de catégorie d'hébergement ou la hausse inopinée des coûts de transport terrestre, restent en vigueur.

Assurances: Il est important de noter que les assurances ne couvrent pas l'annulation en cas d'épidémie telle que le Covid-19. Le risque est désormais connu et donc pas assurable. Nous sommes malheureusement dans l'incapacité de proposer directement une assurance voyage. Il est important de choisir des prestataires qui proposent l'option 'annulation pour tous motifs'.



Pour une assurance complète, nous recommandons de faire appel à votre courtier local. Alternativement, voici une liste de prestataires de services:

[Chapka Assurances](#) package Cap Explorer - [EarthTravelProtection](#) – recommandé par les meilleures Lodges comme Singita. - [Global Rescue](#) – recommandé par &Beyond, qui proposent de nombreux Lodges haut de gamme en Afrique

Pensez aussi à vérifier les assurances voyage comprises par votre contrat de Carte de Crédit

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Toute inscription devra être accompagnée du versement d'un acompte représentant 30% du montant total des prestations terrestres (ainsi que 100% de l'aérien le cas échéant), la réception de cet acompte n'impliquant l'acceptation de la réservation que dans la mesure des places disponibles. En cas d'accord, le solde du prix des prestations devra être réglé 45 jours avant le début effectif des prestations. Dès confirmation du dossier, il sera en outre demandé au client de fournir le plus tôt possible les informations concernant les participants (noms, prénoms, dates de naissance, numéros de passeport), afin de garantir les réservations. En cas de voyage en très haute saison (Fêtes de fin d'année, Carnaval, Semaine Sainte...), des conditions particulières peuvent s'appliquer. African Escape Travel ne pourra être tenu pour responsable si les informations ne sont pas reçues à temps, et si les réservations en sont affectées.

FRAIS D'ANNULATION:

- Avant le voyage: Si le client doit annuler son voyage, les sommes versées seront remboursées sous réserve des retenues suivantes, en fonction de la date du désistement :

- Plus de 120 jours avant l'arrivée : la totalité des sommes versées sera remboursée, amputée des frais bancaires résultant du virement de remboursement.
- De 90 à 119 jours avant l'arrivée : 70% de l'acompte terrestre versé sera retenu, correspondant aux prépaiements de certains services. Les vols ne sont pas remboursables.
- De 46 à 89 jours avant l'arrivée : 100% de l'acompte versé sera retenu, correspondant aux prépaiements de certains services.
- De 30 à 45 jours avant l'arrivée : 60% du montant total du dossier sera retenu.
- Moins de 30 jours avant l'arrivée : 100 % du montant total du dossier sera retenu.
- Dans le cas où la réservation de prestations implique l'engagement, de la part d'African Escape Travel, de dépenses qui ne sauraient être remboursées quel que soit le motif de l'annulation ou l'anticipation avec laquelle elle est formulée (telles que l'achat de certains billets d'avion, la réservation de packages hôteliers à des dates particulières...), les modalités de remboursement citées ci-dessus ne sauraient être appliquées.

En cas de changement du nombre de participants, les tarifs seront révisés et adaptés.

- Pendant le séjour: Tout voyage interrompu, modifié ou abrégé du fait du participant et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement de la part de African Escape Travel. Toute modification de votre fait impliquant un changement de prestation (hôtels, transport...) ou de programme (durée du séjour, étapes...) vous sera facturée. En cas de force majeure, se référer au point 9.

RÉCLAMATIONS: Toute réclamation en ce qui concerne un circuit (désaccord, inaccomplissement d'une partie du circuit, etc.) devra être formulée par le client en recommandé avec accusé de réception auprès d'African Escape Travel. Un éventuel litige se réglera à l'amiable. En cas de désaccord complet, African Escape Travel étant une société de droit sud-africain, ce sont les Tribunaux en Afrique du Sud qui seront jugés compétents

ASSURANCES: En acceptant de voyager avec African Escape Travel, nous vous demandons de souscrire obligatoirement à une assurance assistance-rapatriement ainsi qu'une protection en cas d'annulation.

RESPONSABILITÉ

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle, est en possession d'un passeport et/ou autre(s) document(s) (carte nationale d'identité, visa, livret de famille, autorisation de sortie du territoire...), en cours de validité et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage.

Chaque participant devra prendre à sa charge l'obtention de tous les documents (pièces d'identités, autorisations, visas et vaccins,...) exigés par les autorités des pays visités. African Escape Travel délivre des informations sur les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution de ces voyages sur son site Internet et sa documentation. Ces informations ne sont données par African Escape Travel qu'à titre indicatif, et ne sauraient engager sa responsabilité. Il est donc fortement conseillé de vérifier avant le départ et auprès des autorités concernées la liste des documents nécessaires. Renseignez-vous auprès du Consulat le plus proche au sujet des formalités douanières en vigueur.

African Escape Travel ne sera en aucun cas responsable en cas de retard ou d'impossibilité d'un participant de présenter des documents en règle. Les conséquences d'un éventuel défaut de présentation de ces documents seront intégralement à la charge du client et tout voyage annulé, interrompu ou abrégé du fait du participant ne saurait donner lieu à aucun remboursement ni indemnités d'aucune sorte.

RISQUES:

Chaque participant est conscient que, vu le caractère des voyages que nous organisons, il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, l'état des routes, le caractère aventureux de certains circuits (notamment les randonnées, les sports nautiques, la plongée sous marine, les expéditions en véhicule tout terrain...).

L'Afrique du Sud ne compte pas encore d'organismes permettant une évacuation rapide dans la plupart des endroits éloignés des villes. Le client assume ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à African Escape Travel, aux guides ou aux différents prestataires.

Si les circonstances l'imposent et en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, mais aussi pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, African Escape Travel se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de ses accompagnateurs ou prestataires de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre, ainsi que les dates ou les horaires de départ, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les directives données par l'accompagnateur ou le prestataire African Escape Travel.

African Escape Travel ne peut être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe. African Escape Travel se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des participants. Aucune indemnité ne serait alors due.

VOLS ET PERTES: African Escape Travel ne pourrait être tenu pour responsable si des vols ou des pertes de vos affaires personnelles survenaient pendant votre voyage.

Vos bagages demeurent en permanence sous votre propre responsabilité. Ne confiez pas à votre accompagnateur la charge de les surveiller. Il ne peut matériellement pas assurer cette tâche.

TRANSPORT AÉRIEN & CLIMAT:

Si votre voyage est modifié en raison d'une perturbation du trafic aérien ou des raisons climatiques, nous ne pourrions être tenus pour responsables, une alternative vous sera proposée dans la mesure du possible. Les frais en résultant resteraient à votre charge.

FORCE MAJEURE: Si des événements extérieurs venaient perturber la marche normale du pays (ex : troubles politiques et sociaux, catastrophes naturelles,...), African Escape Travel se réserve le droit d'annuler un voyage ou d'en modifier son contenu. En cas d'annulation, il sera retenu la part de l'acompte correspondant au prépaiement des prestations déjà réservées. En cas de modification du parcours, un nouveau devis sera établi

TAUX DE CHANGE ET MODIFICATION TARIFAIRE

Les circuits vendus dans une autre monnaie que le Rand sud-africain (notamment l'Euro) sont basés sur un taux de change calculé à un moment donné. En cas de dévaluation subite, African Escape Travel se réserve le droit de réévaluer le montant du voyage.

De plus, conformément à la loi, nous pouvons nous trouver dans l'obligation de modifier nos prix et nos programmes pour tenir compte uniquement :

- des variations du coût des transports, liées notamment au coût des carburants.
- de la variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement.

L'acceptation d'un circuit vaut acceptation de nos Conditions Générales de Vente.

Nom du client:

Signé le à.....

Signature:

